



Rapport d'activité 2024

Acteur de la normalisation

EDITO

L'année 2024 fut une année marquante pour notre organisation, au cours de laquelle nous avons franchi des étapes cruciales. Nous sommes fiers de vous présenter les résultats des travaux accomplis, qui témoignent d'un engagement collectif fort et de collaborations fructueuses.

L'un des accomplissements majeurs de cette année réside en la **finalisation des 33 normes européennes sur les biostimulants**, venant en appui du règlement européen n°2019/1009. Ce projet ambitieux, véritable défi technique et organisationnel, a pu être mené dans les délais impartis par la Commission Européenne. Ce succès a été possible grâce à l'implication sans faille de nos experts, leur travail acharné et leur engagement constant. Nous leur exprimons ici notre plus sincère reconnaissance.

Parallèlement, un travail important a été mené sur les **essais interlaboratoires** du groupe de travail européen en charge des **engrais organiques et organo-minéraux**. Les appels d'offres lancés pour trouver des prestataires ont rencontré un vif intérêt, ce qui nous a permis de recruter un nombre suffisant de laboratoires. Ce processus d'essais, complexe mais essentiel, permettra de fournir des données fiables pour la validation des normes européennes et leur mise en œuvre dans toute l'Europe.

En parallèle de ces avancées, nous avons constaté un véritable **intérêt international pour les normes européennes**. Cet intérêt croissant a conduit à une décision stratégique du comité directeur : **assurer le secrétariat du groupe de travail sur les « substances bénéfiques »** (incluant les biostimulants). Cette initiative s'inscrit dans notre volonté de jouer un rôle actif et de renforcer notre influence.

Enfin, nous ne devons pas oublier le travail continu de **normalisation mené au niveau national**. La normalisation française est un pilier essentiel pour la mise sur le marché des matières fertilisantes en France. Les avancées réalisées en la matière, comme vous le verrez dans ce rapport, sont également à mettre en lumière.

2024 a ainsi été une année riche en accomplissements, mais aussi en défis. Nous sommes fiers du chemin parcouru, et nous devons cette réussite à la mobilisation collective de tous nos partenaires, experts et collaborateurs. Nous sommes impatients de continuer à avancer ensemble vers de nouveaux objectifs, toujours dans un esprit de collaboration et de progrès partagé.

Stéphanie PITTIE, Directrice du BN FERTI

SOMMAIRE

Présentation

03 . Champs d'intervention et missions

Faits marquants

05 . Présidence des Commissions DSM et ME
. Demande de normalisation M/564
. Projet de nouvelle demande de normalisation
. Travaux de Dénominations, Spécifications, Marquage (DSM)
. Travaux de Méthodes d'Essai (ME)
. Travaux sur les Biostimulants
. Influence et contribution Française au SFN

Annexes

22 . Glossaire
. Production normative
. Examen systématique
. Traduction de l'interview de Lara VAN DER WOUDE

PRESENTATION

Le Bureau de Normalisation de la Fertilisation (BN FERTI) a été créé en 2012. Il agit par délégation de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et au travers d'un agrément délivré par le Ministère chargé de l'Economie.

Le BN FERTI bénéficie du support matériel et statutaire de l'Association Nationale Professionnelle pour les Engrais et Amendements (ANPEA). En 2024, cette fédération regroupe 5 organisations professionnelles de la filière fertilisation :



303 documents normatifs dans la collection du BN FERTI

47 normes françaises

dont **27** Normes Rendues d'Application Obligatoire (NRAO)

164 normes européennes

59 Spécifications techniques européennes

15 normes internationales

Aux côtés d'autres organisations professionnelles de la fertilisation, les entreprises de la nutrition de plantes et de la santé des sols regroupées au sein de l'UNIFA, productrices d'engrais, d'amendement et de biostimulants sont convaincues de l'intérêt du développement de normes sectorielles.

Elles permettent la mise sur le marché au niveau français et présument de la conformité des fertilisants au niveau européen et facilitent ainsi la mise sur le marché des produits d'innovation. Elles sont donc essentielles à notre profession.

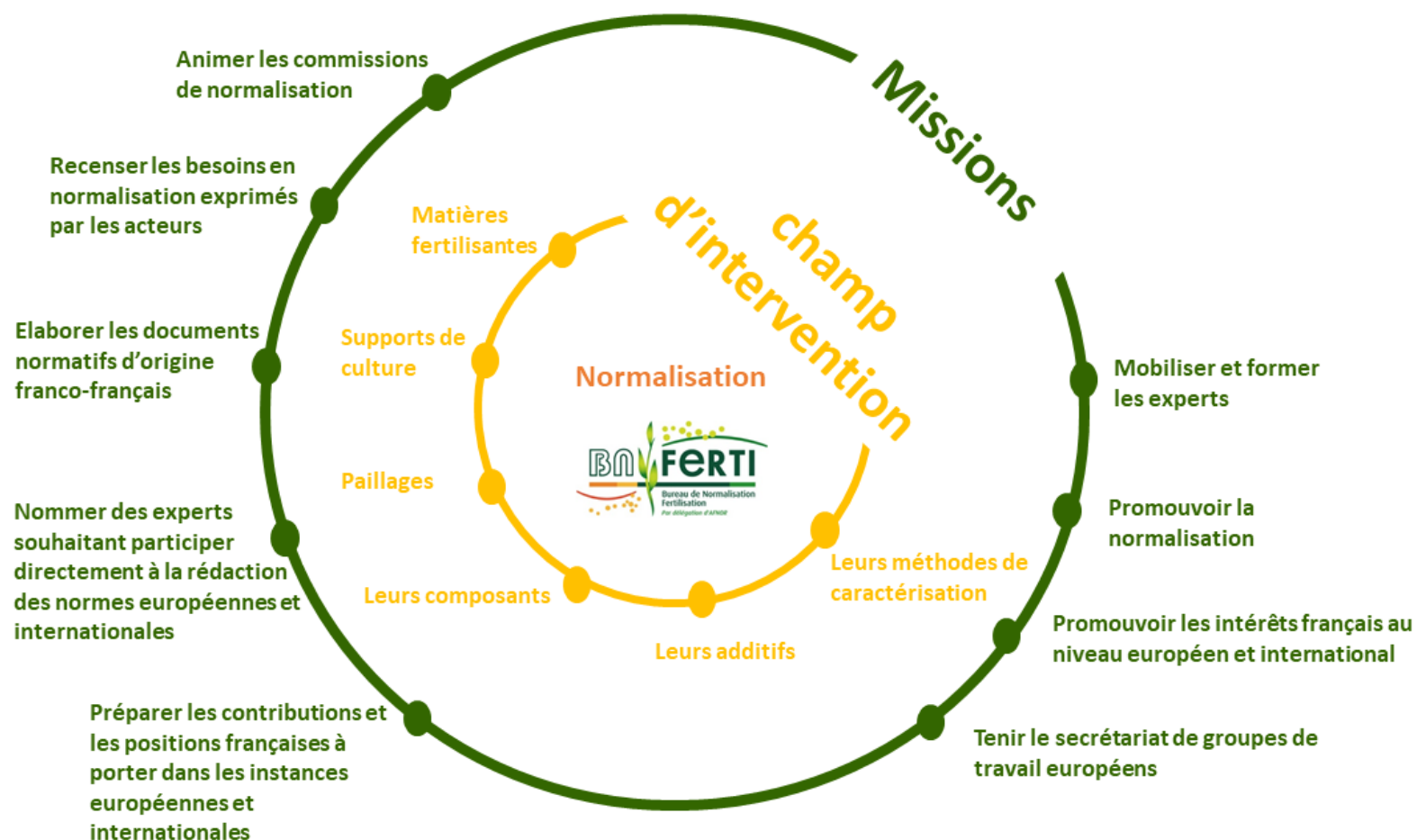
Le bureau de normalisation de la fertilisation BN Ferti est un lieu privilégié d'échanges et de consensus d'expertises du secteur de la fertilisation sans lequel ces normes ne sauraient exister.

Nous sommes ravies avec Florence Catrycke qui dirige la normalisation à l'UNIFA et qui en a porté la direction précédemment d'être engagées au sein du Codir pour accompagner le BN Ferti dans l'évolution de la normalisation d'un secteur dynamique, responsable et innovant qui nous est cher.

Florence Nys
Déléguée Générale UNIFA

153 Experts inscrits **79** parties prenantes **107** Experts en veille

CHAMPS D'INTERVENTION ET MISSIONS



**C'est tout le métier du BN FERTI
pour vous accompagner dans l'élaboration des normes de demain !**

FAITS MARQUANTS

Projets Franco-français

- 3** enquêtes publiques
- 2** Enquêtes commissions
- 2** Documents publiés¹
- 4** jours ouvrées, délai moyen de diffusion des comptes-rendus des CN

Projets Européens

- 24** ouvertures de PWI/WI
- 4** Enquêtes publiques
- 38** Enquêtes Commissions
- 44** Traductions²
- 38** Documents publiés³

Projets Internationaux

- 2** Enquêtes Commissions au stade CD

¹ Voir liste en annexe 1

² Nombre de traductions livrées en 2024 sans compter les 48 resubmissions. En 2023, 94 traductions ont été livrées

PRESIDENCE DES COMMISSIONS DSM et ME

Le mandat de Mme Catrycke (UNIFA) comme présidente de la Commission ME et de M. Marcovecchio (LDAR) comme président de la Commission DSM ont pris fin en septembre 2024.

Suite à l'appel à Présidence mené, le Comité Directeur du BN FERTI a renouvelé le mandat de Mme Catrycke (UNIFA) comme présidente de la Commission ME. Mme Aude Brion (Véolia Agriculture France) a été désignée Présidente de la Commission DSM et Mme Yosra Belaïd (UNIFA) a été désignée Vice-Présidente de cette Commission. Nous les remercions vivement pour leur engagement au sein du BN FERTI !

Nous tenons également à saluer l'investissement de M. Marcovecchio en tant que Président de la Commission DSM mais aussi précédemment en tant que Président de la Commission ME : merci à lui.

³ Voir liste en annexe 1

DEMANDE DE NORMALISATION M/564

RAPPEL DE L'HISTORIQUE

Le règlement européen définissant les règles de mise sur le marché des fertilisants en Europe (RUE 2019/1009) est élaboré sur le principe de la « **Nouvelle Approche** » : il se base sur une meilleure complémentarité des rôles entre les pouvoirs publics (qui fixent des **exigences essentielles** pour la mise sur le marché des produits **au travers du règlement**) et les organismes de normalisation (qui vont élaborer des **normes proposant des moyens pour atteindre les objectifs fixés**).

L'élaboration de ces normes en soutien à la réglementation Nouvelle Approche se fait sur demande officielle de la Commission Européenne auprès du Comité Européen de Normalisation (CEN). Ces demandes officielles sont appelées « demandes de normalisation » (SReq). Une **demande de normalisation concernant les Fertilisants UE** a ainsi été publiée en février 2020 (**SReq M/564**). Elle a été modifiée par deux amendements (M/564 amd 1 et amd 2) publiés respectivement en janvier 2022 et décembre 2023.

Selon cette SReq M/564 modifiée, les normes européennes venant en appui du RUE 2019/1009 devront être disponibles au plus tard :

- en décembre 2024 pour les biostimulants ;
- en juin 2027 pour les engrais, amendements et supports de culture (sauf pour les normes de microbiologie pour lesquelles la date est fixée en décembre 2027).

MISE A JOUR DES « SPECIFIC AGREEMENTS »

Les Sreq se traduisent par la signature de contrats (dits « **Specific Agreements** » (SA) ou « **Grant Agreement** » (GA)) entre l'agence en charge des financements (EISMEA) et les Comités Techniques (TC) concernés par les travaux. Ainsi, la dernière modification de la SReq M/564 a entraîné la nécessité de mettre à jour les Grant Agreement en découlant.

La signature du Grant Agreement du CEN/TC 260 a finalement pu aboutir fin 2024.

REPERCUSSION DANS LES TRAVAUX DU BN FERTI

Les normes listées dans cette SReq M/564 sont élaborées par trois TC : engrais et amendements minéraux basiques (CEN/TC 260), amendements du sol et supports de culture (CEN/TC 223) et biostimulants (CEN/TC 455). Ces travaux ont avancé de manière différente entre ces 3 TC. Un état d'avancement plus précis est donné dans les

« Travaux de Méthodes d'Essai » (page 11) et « Travaux sur les Biostimulants » (page 16).

« INNOVATIVE PROCESS »

Les normes élaborées dans le cadre de Sreq sont évaluées par des consultants, appelés consultants HAS (HARmonised Standards – Normes harmonisées). Ils évaluent la conformité du projet de norme vis-à-vis de la SReq et du RUE 2019/1009. Leur rôle est essentiel car une évaluation positive est en partie nécessaire pour aboutir à la citation au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) des normes élaborées par le CEN.

Le CEN a donc mis en place en 2024 un nouveau processus, appelé « innovative process », visant à diminuer le nombre de normes évaluées comme « non-conformes » par ces consultants HAS.

Toutefois, le calendrier imposé par cet « innovative process » s'est révélé être incompatible avec les délais imposés dans la SReq M/564, déjà renégociés par deux fois avec la Commission Européenne. Pour ne pas risquer de retard complémentaire, les CEN/TC 260 et 223 ont demandé au Bureau Technique (BT) du CEN de déroger à ce nouveau process. Cette demande a été approuvée par le BT. L'élaboration de ces normes nécessitera donc une vigilance toute particulière de la part des secrétariats et des chefs de projets pour éviter des évaluations non conformes.

PROJET DE NOUVELLE DEMANDE DE NORMALISATION

Un **nouveau projet de demande de normalisation (SReq)** a été transmis par la Commission Européenne (CE) au CEN. Cette nouvelle Sreq vise à élaborer des documents normatifs **venant en soutien des Catégories de Matières Constitutives (CMC)** précisées récemment ou dernièrement introduites dans le RUE 2019/1009¹.

Les délais proposés par la CE amenaient à livrer ces nouvelles normes simultanément à celles déjà en cours d'élaboration dans le cadre de la Sreq M/564. Dans la mesure où les TC concernés sont les mêmes que ceux déjà impliqués dans la SReq M/564, le CEN a fait connaître ses préoccupations quant à la disponibilité des experts et des laboratoires pour mener à bien les travaux. Il a également mis en avant la nécessité d'obtenir des financements, en particulier pour l'organisation des essais interlaboratoires qui permettront de valider les méthodes proposées. Enfin, dans la mesure où le RUE 2019/1009 est amené à évoluer régulièrement, le CEN a proposé de discuter avec la Commission Européenne d'une planification plus globale des demandes faites au CEN. Cette planification contribuera à rationaliser le domaine d'application des normes à élaborer, ce qui permettra notamment d'optimiser le temps des experts et des laboratoires et d'assurer une diminution des coûts



La bâtiment Berlaymont à Bruxelles, siège de la Commission européenne - Crédits : Dati Bendo / Commission européenne

!

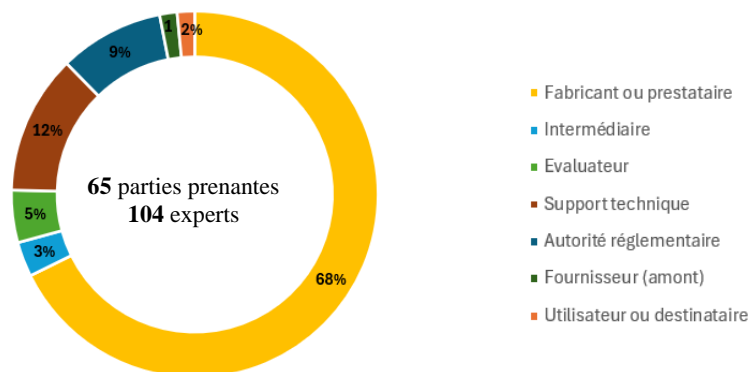
TRAVAUX DE DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS, MARQUAGE (DSM) DES ENGRAIS, AMENDEMENTS ET SUPPORTS DE CULTURE

Qu'ils soient d'origine française, européenne ou internationale, les travaux de DSM sur les engrais, amendements et supports de culture sont portés par la Commission de Normalisation « BNFERTI/DSM ». Les **travaux** sont toutefois **principalement d'origine française**. Ils visent à **rédiger des Normes Rendues d'Application Obligatoire (NRAO) par arrêté interministériel** : ces normes constituent ainsi une partie de la réglementation relative à la mise sur le marché de ce type de produits. Des Groupes de Travail (GT) ont été constitués au sein de cette Commission pour rédiger ces normes (voir ci-contre).

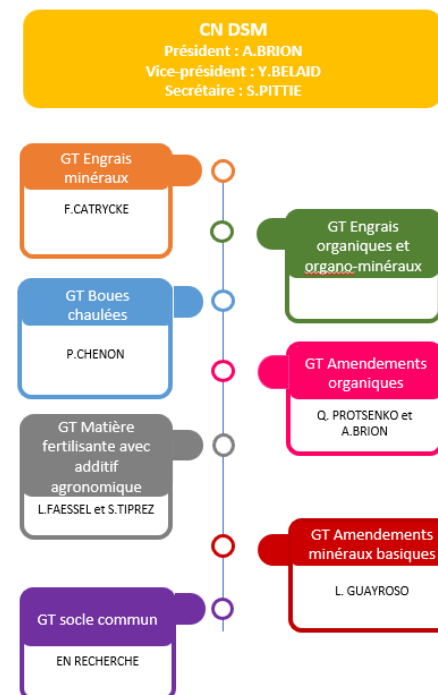
Certaines normes européennes et internationales⁴ de terminologie ou visant à spécifier des produits sont également élaborées mais ces dernières sont minoritaires dans le programme de travail de la Commission (Voir [Programme de travail fin 2024](#)).

6 Réunions de la **CN DSM**

4 Réunions de **GT**



⁴ Les Comités Techniques concernés sont les CEN/TC 260, CEN/TC 223 et ISO/TC 134. Les informations concernant ces TC sont reprises dans la section « Travaux de Méthodes d'Essai (ME) des Engrais, Amendements et Supports de Culture »



FOCUS GT « Engrais Minéraux » (EM) et GT « Amendements Minéraux Basiques » (AMB)

Rappel de l'histoire

Le règlement (CE) n°2003/2003 (RCE 2003/2003) a été abrogé en juillet 2022 et remplacé par le règlement (UE) 2019/1009 (RUE 2019/1009). Le RCE 2003/2003 étant cité dans plusieurs normes, il convient de mettre ces références à jour. Ce travail, qui pourrait être considéré comme purement administratif, est en fait délicat car il n'existe pas de correspondance évidente entre le RCE 2003/2003 et le RUE 2019/1009. Il est donc important de trouver une nouvelle rédaction qui ne restreindra pas et n'ouvrira pas trop le périmètre actuel des normes.

Amendement A2 à la norme « Engrais minéraux » (NF U42-001-1)

Les dénominations de la NF U42-001-1 qui renvoyaient vers le RCE 2003/2003 ont été mises à jour en reprenant les spécifications de ce règlement (mode d'obtention, teneurs à respecter, etc).

Suite à la demande de la DGAL et de la DGCCRF, il a été décidé de **supprimer toutes les références au RCE 2003/2003, sans remplacement** par des références au RUE 2019/1009. Le projet de norme stipule bien toutefois que des matières fertilisantes commercialisées en application du RUE 2019/1009 peuvent être utilisées comme matières premières pour fabriquer des engrais NF U42-001-1.

En 2024, ce projet d'amendement a été soumis à une enquête publique et une enquête commission finale. La Commission DSM a décidé en décembre 2024 de **lancer sa publication**.

Amendement A1 à la norme « Amendements minéraux basiques » (NF U44-001)

L'objectif de cet amendement est uniquement de supprimer les références au RCE 2003/2003 puisque ce dernier n'était cité qu'à titre informatif. En 2024, **ce projet a été** soumis à une enquête publique puis **publié**.

Amendement A2 à la norme « Engrais - Amendements minéraux basiques » (NF U44-203)

Le GT a poursuivi le travail sur cet amendement, dont l'objectif est également de mettre à jour les références au RCE 2003/2003. Il a envisagé de supprimer les références au RCE 2003/2003, sans les remplacer par des références au RUE 2019/1009 – comme pour le prNF U42-001-1/A2. Toutefois, sur cette base, certains produits ne pourront plus être mis sur le marché.

Des discussions ont donc été menées avec la DGAL et la DGCCRF pour tenter de dégager un consensus. L'option proposée par la DGAL et la DGCCRF pourrait entraîner la nécessité de modifier à nouveau les normes NF U42-001-1 (engrais

minéraux) et NF U44-001 (amendements minéraux basiques). Les experts concernés étudieront plus en détail les impacts de la proposition de la DGAL et de la DGCCRF en 2025.

Avenir des normes « Oligo-éléments »

Les normes relatives aux oligo-éléments sont anciennes. Une enquête a été lancée en 2024 pour identifier les membres du BN prêts à s'engager dans les travaux et les modifications qui seraient à apporter à ces normes.

La DGAL engageant le BN à modifier ces normes, un appel à experts et à animateur, se clôturant fin janvier 2025, a été lancé pour tenter de constituer un groupe de travail qui aurait pour mandat de réviser ces quatre normes.

FOCUS NORME « Matière fertilisante avec additifs agronomiques » (NF U44-204)

L'amendement A1 à la norme NF U44-204 « Matière Fertilisante avec additif agronomique - Dénominations et spécifications » a été publié.

Lorsque cet amendement sera rendu d'application obligatoire par arrêté interministériel, il permettra le mélange de matières fertilisantes non plus avec un seul mais avec plusieurs additifs agronomiques. Cet amendement précise également la classe des AMM pouvant être utilisée dans le cadre de cette norme.

FOCUS GT « Amendements Organiques » (AO) (NF U44-051)

La première enquête commission sur la révision de la norme NF U44-051 s'est terminée en janvier 2024. Le Bureau de la Prévention des Risques Sanitaires en Elevage (BPRSE) a transmis des commentaires relatifs à des **restrictions concernant le lombricompostage**.

Face à l'impossibilité de trouver un consensus sur ce point, **il a été décidé** d'abandonner les travaux de révision et **d'élaborer un nouvel amendement à la norme (NF U44-051/A4) qui modifiera la quasi-totalité de la norme, sauf les dénominations concernées par le lombricompostage**.

C'est ce nouvel amendement qui a été transmis en enquête publique à partir d'août 2024. Plus de 170 commentaires ont été émis : demandes d'introduction de nouvelles dénominations et de nouvelles matières premières ; demandes de modification des critères d'innocuité et de mise en cohérence avec le « socle commun » (voir le Focus en page 10) ; avis divergeant sur les dénominations « Compost de biodéchets triés à la source » et « Compost de déchets fermentescibles non triés à la source », etc. L'analyse de ces commentaires a débuté le 3 décembre 2024 et se poursuivra en 2025.

FOCUS GT « Socle Commun »

Le « socle commun » est un projet de réglementation, initié au travers de la loi AGECS⁵. Le projet est constitué de deux décrets et de deux arrêtés qui visent à maîtriser la contamination des sols et des cultures et à définir des critères d'efficacité agronomiques. Ils définissent notamment des critères d'innocuité et des éléments de marquage qui s'appliqueront également aux produits commercialisés sous Normes Rendues d'Application Obligatoire (NRAO). Ainsi, si ce projet venait à être publié, les NRAO du BN FERTI seraient fortement impactées.

Un appel à experts et animateurs a donc été lancé début 2024 pour constituer un Groupe de Travail (GT) visant à anticiper les modifications des NRAO qui seraient à effectuer si le socle commun venait à être publié.

Lors de sa première réunion, le GT a :

- échangé sur les exigences du socle commun ayant un impact sur les NRAO ;
- fait un inventaire des NRAO qui seraient à modifier ;
- exprimé ses inquiétudes sur la capacité du BN/des experts à tenir le délais de 18 mois pour modifier toutes les normes concernées.

Le GT se réunira à nouveau lorsqu'une version plus stabilisée du socle commun sera disponible et à réception des propositions de rédaction et préconisation de la part de l'administration.

FOCUS NORME « Supports de Culture » (NF U44-551)

Dans le cadre de l'examen systématique 2024, plusieurs répondants ont demandé à réviser les amendements A1 et A4 à la norme NF U44-551. Les remarques portent plus globalement sur l'ensemble de la norme et pas seulement ses amendements. Cette dernière ne répond plus à l'état de l'art. La Commission DSM a ainsi décidé d'engager la révision complète de la norme NF U44-551 en créant un nouveau groupe de travail et en lançant un appel à experts et animateur qui se clôturera en mars 2025.



Le 3 décembre dernier, la Commission DSM a réuni une 40aine d'experts pour travailler sur les sujets franco-français

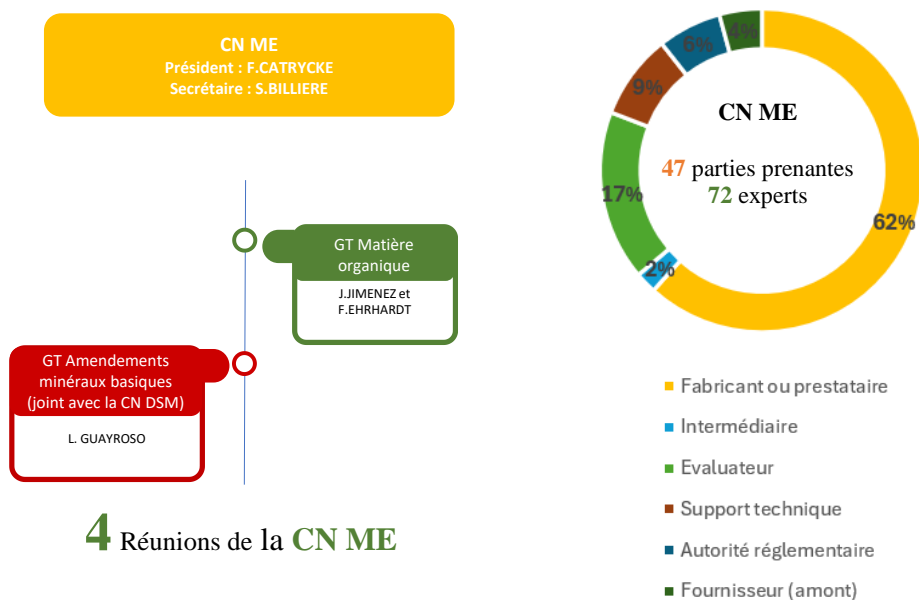
⁵ Loi Anti gaspillage et Economie circulaire promulguée le 10 février 2020

TRAVAUX DE METHODES D'ESSAI (ME) DES ENGRAIS, AMENDEMENTS ET SUPPORTS DE CULTURE

Qu'ils soient d'origine française, européenne ou internationale, les travaux décrivant les modes opératoires à suivre pour échantillonner et préparer les échantillons d'engrais, d'amendements et de supports de culture et pour analyser leurs caractéristiques sont portés par la Commission de Normalisation (CN) « BN FERTI/ME ». Les **travaux** sont toutefois **majoritairement d'origine européenne** et sont dédiés au suivi des projets du CEN/TC 260 et du CEN/TC 223⁶ qui élaborent des normes listées dans la demande de normalisation M/564 (voir page 6).

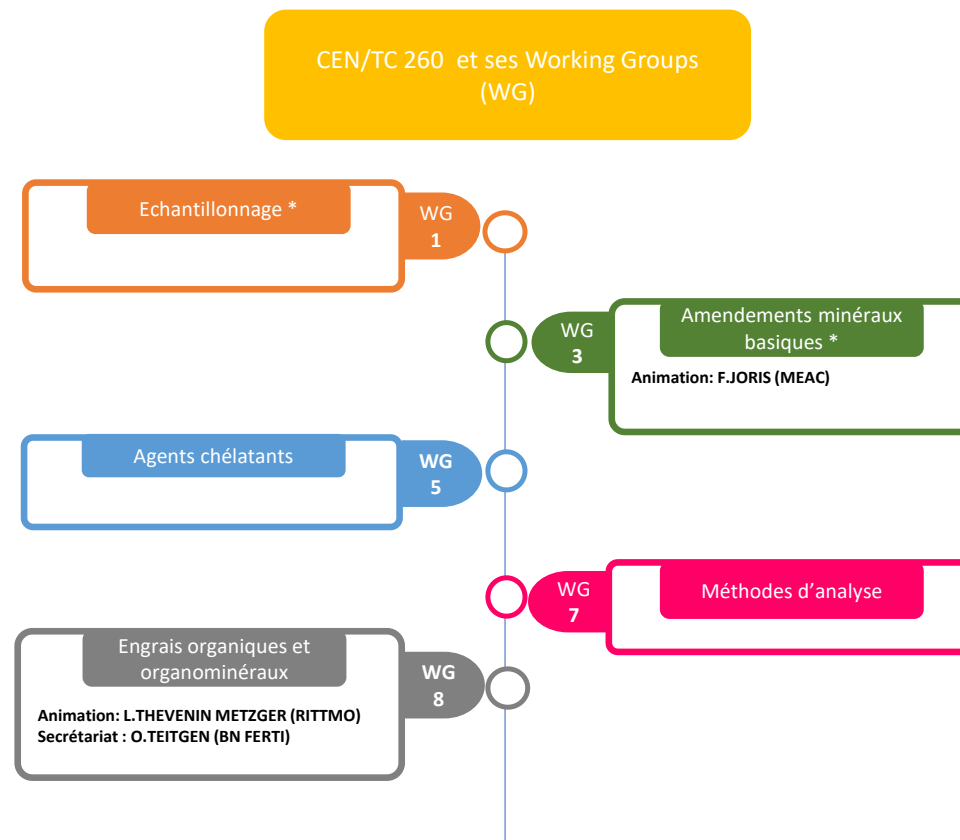
Certaines normes internationales développées par l'ISO/TC 134 en lien avec les méthodes d'essai sont également développées mais ces dernières sont minoritaires dans le programme de travail de la Commission. ([Programme de travail fin 2024](#))

En 2024 la CN a également réalisé un travail d'identification des méthodes existantes et manquantes pour analyser les paramètres listés dans le projet de réglementation du « socle commun ».



⁶ Les travaux de ce Comité technique sont également suivis par la Commission « BNFERTI/DSM » mais ont été, en 2023, principalement orientés sur des sujets de méthodes d'essais.

COMITE TECHNIQUE EUROPEEN SUIVI PAR LA COMMISSION «BNFERTI/ME»: LE CEN/TC 260⁸ «ENGRAIS ET AMENDEMENTS MINERAUX BASIQUES»: :



* Ces groupes de travail sont également suivis par la Commission DSM

Les travaux relatifs à l'élaboration des normes liées à la demande de normalisation M/564 (SReq M/564) se sont poursuivis. De nouveaux appels d'offre ont été lancés, plus liés cette année à l'organisation des essais interlaboratoires (ILS) pour lesquels des laboratoires, des organismes en charge de l'organisation de ces essais et des organismes en charge de l'analyse statistiques ont dû être trouvés.

La réunion plénière du CEN/TC 260 a eu lieu les 3 et 4 juin 2024 à Madrid.

Elle a permis de :

- faire un point sur le calendrier, l'état d'avancement des projets et sur l'organisation des ILS ;
- mettre en avant la difficulté de trouver suffisamment de laboratoires pour participer aux ILS et les difficultés à trouver des échantillons correspondant aux nouvelles CMCs du RUE 2019/1009 ;
- confirmer la nomination d'un agent de liaison avec l'ISO/TC 134 afin de répondre aux demandes éventuelles de ce TC international (voir page 20) ;
- renouveler le mandat de l'animatrice du WG5, Madame Marta Badrinás.



Participation française, CEN/TC 260 en 06/2024

39 projets en cours dans le cadre de la demande de normalisation

(« mandat » donné par la Commission Européenne au CEN)

1 projet en cours hors demande de normalisation

18 experts français inscrits dans les WG du TC 260

FOCUS sur le CEN/TC 260 WG8 " Engrais organiques et organo-minéraux" dont le BN FERTI détient le secrétariat :

Le groupe de travail WG8 a pour mission d'élaborer 20 normes européennes relatives aux engrais organiques et organo-minéraux. Compte tenu de ce nombre conséquent de documents, il a été décidé de répartir le travail en 6 Task Groups qui rapportent de leur état d'avancement en réunion plénière du WG 8.

Le WG8 s'est réuni 4 fois et plusieurs réunions de Task Groups ont eu lieu. Ces réunions ont permis de :

- **Prendre en compte les évolutions de la demande de normalisation M/564** et de son amendement 2. Cet amendement a notamment conduit à ajouter de nouvelles CMCs dans les échantillons à tester dans le cadre des Essais InterLaboratoires (EIL) pour certaines méthodes d'analyse.
- **Poursuivre l'élaboration des Normes Européennes (EN)**, sur la base des Spécifications Techniques (CEN/TS) publiées en 2022, notamment en
 - Finalisant les spécifications génériques à toutes les normes (applicabilité des normes aux « combinaisons de fertilisants » (PFC 7 du RUE n°2019/1009), référencement de l'échantillonnage, etc).
 - Finalisant le contenu technique pour que les méthodes puissent être envoyées aux laboratoires en vue de mener les EIL.
- **Lancer les premiers essais interlaboratoires**, notamment en
 - Lançant de nouveaux appels d'offre pour trouver des organismes en charge de la coordination des EIL et des laboratoires pour y participer ;
 - Réunissant le comité de sélection pour choisir ces prestataires et en finalisant leurs contrats ;
 - Recherchant des fournisseurs pour l'ensemble des échantillons requis, en particulier ceux correspondant aux nouvelles CMCs ;
 - Assurant la coordination entre les chefs de projets, animateurs des Task Groups, les organismes en charge des essais, les laboratoires et l'organisme en charge de l'évaluation statistique des résultats.
 - Validant un calendrier prévisionnel avec tous ces partenaires visant à débiter les EIL au plus tard le 1^{er} janvier 2025.



Frédéric JORIS
Animateur du
CEN/TC 260 WG3



Pouvez-vous vous présenter, ainsi que votre entreprise ?

Depuis 1953, MEAC (filiale agricole française d'Omya) exploite des carrières de carbonate de calcium et commercialise des matières fertilisantes adaptées aux besoins des sols et des cultures. La mission principale de MEAC est d'améliorer la fertilité des sols par la pratique raisonnée du chaulage et de la fertilisation, notamment par l'apport d'amendements minéraux basiques et d'engrais inorganiques.

Mon rôle au sein d'Omya est d'assurer la conformité réglementaire de nos amendements et engrais commercialisés en Europe. Je suis donc responsable de la documentation technique garantissant la conformité de nos produits au règlement européen 2019/1009 avant leur mise sur le marché. Je contribue également à nos projets d'innovation pour une agriculture performante et durable par l'analyse de leur faisabilité réglementaire.

Par ailleurs, ma fonction me donne l'opportunité de représenter Omya au sein de groupes de travail au niveau européen. J'ai récemment pris en charge la coordination du groupe de travail de l'association européenne des minéraux industriels (IMA-Europe) traitant des problématiques spécifiques à la pratique du chaulage. En tant que membre de la délégation IMA-Europe, je participe régulièrement aux réunions du groupe d'experts de la Commission européenne sur les matières fertilisantes (DG GROW).

Quelle est votre implication en tant qu'animateur du WG 3 du CEN/TC 260 ?

En collaboration avec les membres du WG 3 et avec le soutien efficace du DIN qui assure le secrétariat, ma priorité est de **développer les normes harmonisées en appui du règlement européen 2019/1009** selon les exigences et délais spécifiés dans la demande de normalisation de la Commission européenne M/564 (et ses amendements).

En pratique, je m'assure de **parvenir à un consensus au sein du WG** sur la méthode d'analyse à valider, je m'implique dans le **recrutement d'un nombre suffisant de laboratoires** pour la mise en place d'essais inter-laboratoires et je veille à ce que le chef de projet établisse un "Working Draft", qui est ensuite soumis aux commentaires du WG.

L'exemple le plus récent illustrant ce travail de normalisation mené par le WG 3 est la révision de la norme EN 16319:2013+A1:2015 pour la détermination du cadmium, chrome, cuivre, nickel, plomb et zinc dans les amendements minéraux basiques et engrais inorganiques.

Quels sont, selon vous, les avantages d'avoir une animation française pour un WG ?

Être animateur du WG 3 me permet d'avoir une bonne compréhension des sujets transversaux discutés au niveau du CEN/TC 260, tels que le projet de nouvelle demande de normalisation et « l'innovative process ». Je peux ainsi en rendre compte clairement à la commission de normalisation ME du BN FERTI en vue de faciliter les prises de positions françaises.

J'apporte également mon soutien au BN FERTI, à la fois en tant que **membre de la délégation française** lors des réunions plénières du CEN/TC 260 et en tant qu'**expert-validateur des versions françaises** des normes gérées par le WG 3.

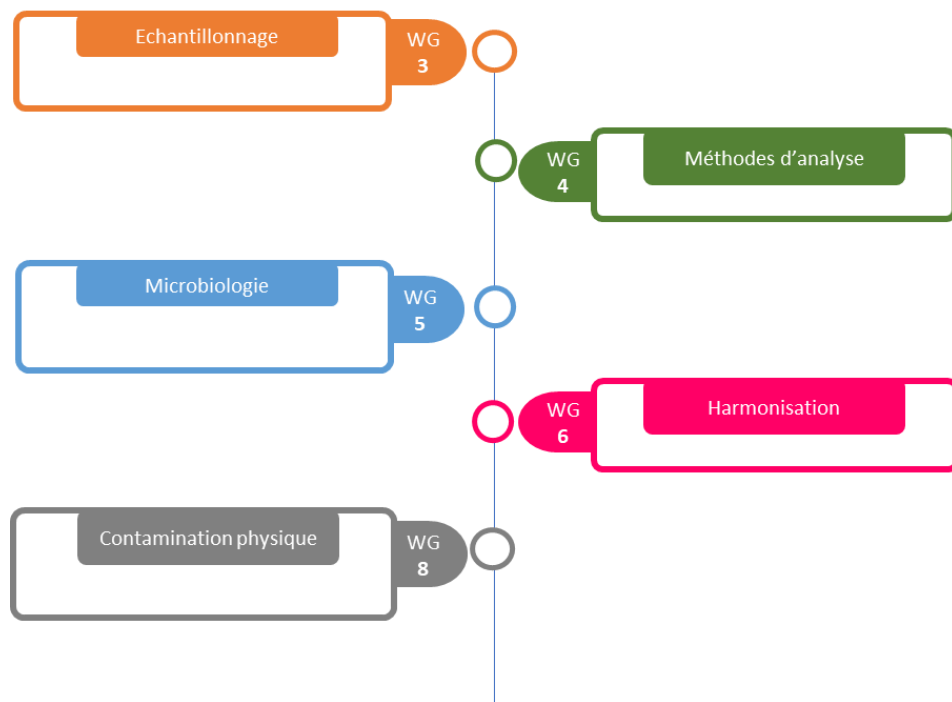
Que diriez-vous à un expert qui ne s'implique pas encore dans les travaux de normalisation ?

Contribuer activement à la mise en œuvre du règlement européen 2019/1009 au niveau du CEN/TC 260/WG 3 **permet d'avoir une interprétation correcte et pragmatique des exigences** relatives aux méthodes d'analyse utilisées pour démontrer la conformité réglementaire des produits commercialisés par Omya. Les incertitudes liées à la mise en marché ainsi qu'au contrôle qualité s'en retrouvent ainsi réduites, ce qui est un **avantage non négligeable pour concrétiser nos projets d'innovation**.

S'impliquer dans les travaux de normalisation, c'est intégrer un réseau d'experts partageant des problématiques communes. Ce réseau de collaboration et d'échange d'informations permet d'acquérir une compréhension plus globale de l'environnement réglementaire et commercial dans lequel évolue son entreprise.

**COMITE TECHNIQUE EUROPEEN SUIVI PAR LA COMMISSION
« BNFERTI/ME » : LE CEN /TC 223⁷ « AMENDEMENTS DU SOL ET
SUPPORTS DE CULTURE »**

CEN/TC 223 et ses Working Groups (WG)
Présidence : L. THEVENIN-METZGER (RITTMO)



L'année a été marquée par la nomination d'une présidente française, Mme Laure Thevenin-Metzger (RITTMO).

⁷ Les travaux de ce Comité Technique sont également suivis par la Commission « BNFERTI/DSM » mais ont été, en 2023, principalement orientés sur des sujets de méthodes d'essais.

La réunion plénière du CEN/TC 223 a eu lieu le 27 mars 2024 en visioconférence. Cette réunion a été notamment l'occasion de poursuivre les échanges sur l'organisation des essais interlaboratoires. Le CEN/TC 223 rencontre lui aussi des difficultés pour trouver suffisamment de laboratoires pour participer aux essais.

Le TC a retenu le BIPEA (Bureau Interprofessionnel d'Etudes Analytiques) pour organiser les essais interlaboratoires du CEN/TC 223/WG5 .

36 projets en cours dans le cadre de la demande de normalisation
(« mandat » donné par la Commission Européenne au CEN)

1 projet en cours hors demande de normalisation

8 experts français inscrits dans les WG du TC 223





Lara VAN DER WOUDE

Secrétaire du CEN/TC 223



What is your role as secretary of CEN/TC 223 'Soil improvers and growing media'?

My role is pretty diverse. First of all, it is my responsibility to **support the CEN/TC 223-chair to make sure that the relevant European standards for the soil improvers and growing media industry can be developed, maintained and updated** when necessary by relevant experts across Europe. In my role as secretary it is important to **provide clear information** to the CEN/TC 223-members, so that the discussions can benefit from the knowledge needed to obtain the best solutions for this industry. Secondly, it is my role to enable the involved experts, project leaders, convenors, and the ILS-organizers and -participants as good as possible to ensure that European Standards are being developed to support the Fertilising Products Regulation. This entails amongst others communication with the European Commission, the CEN CENELEC Management Center (CCMC) and with the members of CEN/TC 223. Furthermore, I strongly believe in the value of combining professional and personal connections to attain our shared goals. Therefore, I'm collaborating with our CEN/TC 223-chair to organize the plenary meeting in 2025 in Strasbourg (France).

How does cooperation between experts and the national standards bodies facilitate the in progress at CEN/TC 223 'Soil improvers and growing media'?

The collaboration is extremely important for the support base across Europe for the developed European Standards on soil improvers and growing media. It is important to have well-functioning communication lines between them, so it can be ensured that the topics that require discussion can be attended to properly. As mentioned above, it is my role as CEN/TC 223-secretary to ensure the CEN/TC 223-members obtain clear and relevant information, so that the soil improvers and growing media sector can benefit from the European Standards being developed and maintained by CEN/TC 223.

Can you provide an update on the progress of the work of CEN/TC 223 in 2024, i.e. what were the highlights of 2024?

The year 2024 started optimistically, because the national standards bodies had agreed recently with the **appointment of Laure Thévenin-Metzger as the new CEN/TC 223-chair**, and **Standardization Request M/564 was amended** allowing for a realistic timeframe for the development of European Standards in support of the Fertilising Products Regulation (EU 2019/1009). These events brought me personally renewed energy, even though I knew we still had a lot of work that needed to be done. First of all, I needed to arrange that also the **Grant Agreement got amended** to match again with the amended Standardization Request. Only after this contractual precondition, that have costed me quite some time and effort, was ironed out, **contracts with new subcontractors could be initiated**. I'm very grateful for the help and support received both from my colleagues at NEN and at CCMC to help arranging this.

I realized then that the actual work regarding the validation of different European Standards could only now get started. Already in 2023, we had launched a first trial call for tenders for the organization of almost all interlaboratory studies that needed to be organized. Luckily, we had received extremely valuable feedback regarding the impossibility of the timeline mentioned in that call for tenders. Then in the beginning of 2024, **the second trial for the call for tenders for the organization of interlaboratory studies could finally take place**. As secretary, I was very happy that Laure and I were able to share our optimism with the convenors, project leaders and with the members related to the different national standards bodies regarding the receipt of applications for the open positions.

One of the main challenges for 2024 was to reach out to as many laboratories as possible, and to make them enthusiastic in joining as participants of the interlaboratory studies, despite the budgetary challenges we were facing. With our combined efforts, we have been able to find additional laboratories.

In 2024, the interlaboratory studies for the majority of the European Standards requiring an ILS have been initiated and I'm very much looking forward to learning the results obtained! The other interlaboratory studies have been (or for some will be) initiated in the beginning of 2025.

And what are the prospects for 2025?

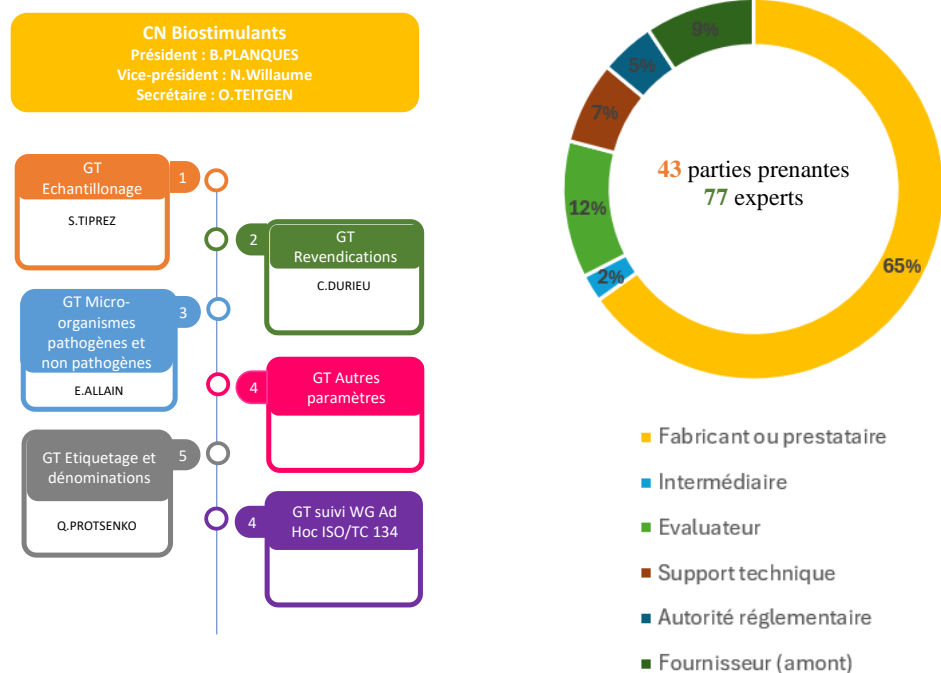
The prospects of 2025 are very exciting! First of all, the interlaboratory studies for all chemical analyses on all "fresh materials" have already been conducted, and the data analysis is being conducted. The interlaboratory studies on plugs, physical contaminations and the chemical analyses on the "dry materials" are ongoing. Furthermore, the interlaboratory studies for the microbiological methods are being prepared (e.g. characterization and stability tests), so the participating laboratories can hopefully test the methods soon as well.

As soon as the results of an interlaboratory study are known for a specific method, these results will be included in the applicable draft standard and they will be submitted to the CEN Enquiry. Furthermore, **also the draft harmonized umbrella standards will be updated and prepared for the HAS assessments** as well as the CEN Enquiry on these draft standards. Approximately half a year after the submission, the results of the CEN Enquiry will be known. Thereafter in 2026, the comments received on each draft standard during the CEN Enquiry will be analyzed and resolved, and the draft standards will be prepared for the Formal Vote.

TRAVAUX SUR LES BIOSTIMULANTS

Qu'ils soient d'origine française, européenne ou internationale, les travaux sur les biostimulants sont portés par la Commission de Normalisation (CN) « BN FERTI/BIOSTIMULANTS ». Les **travaux** sont toutefois **quasi intégralement d'origine européenne** et sont dédiés au suivi des 33 projets du CEN/TC 455 qui élabore des normes listées dans la demande de normalisation M/564 (voir page 6).

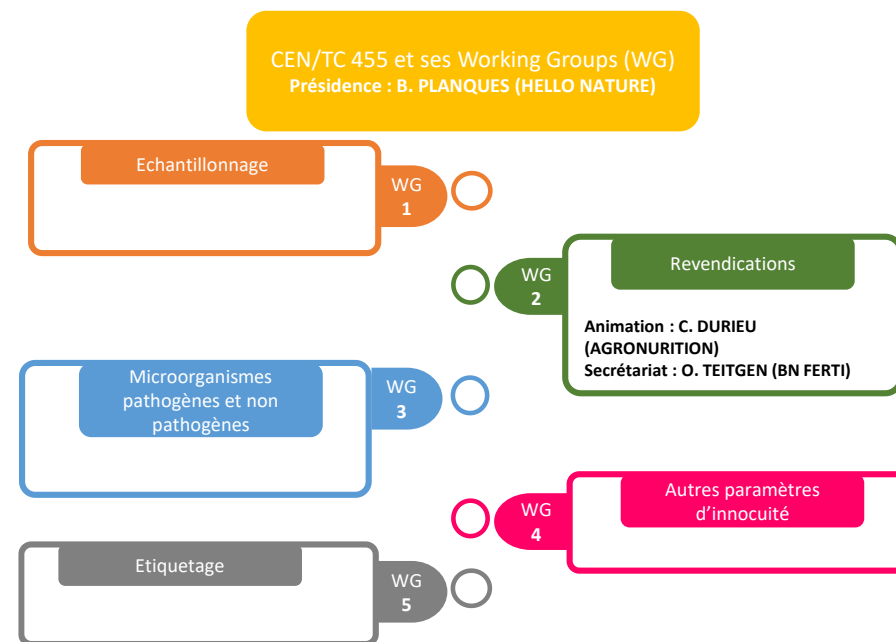
Certaines normes internationales⁸ en lien avec les biostimulants sont également développées (Voir [Programme de travail début 2025](#)).



5 Réunions de **CN Biostimulants**

⁸ Le Comité Technique concerné est l'ISO/TC 134. Les informations concernant ce TC sont reprises dans la section « Travaux de Méthodes d'Essai (ME) des Engrais, Amendements et Supports de Culture »

COMITE TECHNIQUE EUROPEEN SUIVI PAR LA COMMISSION «BNFERTI/BIOSTIMULANTS»: LE CEN/TC 455 «BIOSTIMULANT DES VEGETAUX»



Une Présidence française

33 projets en cours dans le cadre de la demande de normalisation (« mandat » donné par la Commission Européenne au CEN)

27 experts français inscrits dans les WG du TC 455

1 Secrétariat de WG tenu par le BN FERTI avec animation française

A la suite des enquêtes publiques françaises menées en 2023, l'année 2024 s'est répartie sur les tâches suivantes :

- évaluation des consultants HAS sur les textes à transmettre au vote formel ;
- mise à jour des traductions pour prendre en compte les remarques des consultants HAS ;
- lancement du vote formel qui s'est déroulé du 30 mai au 25 juillet 2024 ;
- prise en compte des commentaires éditoriaux issus du vote formel et mise en cohérence finale des projets de normes (sur les termes et définitions par exemple) mise à jour des traductions avant publication ;
- traitement de cas particuliers. Trois méthodes nécessitaient en effet des modifications techniques, ce qui est en principe impossible à l'issue d'un vote formel. Une demande a donc dû être envoyée au Bureau Technique du CEN qui a accepté ces modifications.

Les 33 normes « biostimulants » ont été publiées dans la collection française en décembre 2024.

Une réunion plénière du TC s'est déroulée le 29 novembre 2024.

Elle a rassemblé une vingtaine de membres européens. Elle a permis de conclure les travaux menés sur les 33 normes européennes en célébrant leur publication.

Le CEN/TC 455 y a notamment pris la résolution de solliciter une réunion avec les Présidents et Secrétaires du CEN/TC 463 (Normalisation de méthodes horizontales dans le domaine de l'analyse microbiologique de la chaîne alimentaire) et de l'ISO/TC 34/SC9 (Produits alimentaires/Microbiologie) pour examiner des questions soulevées sur le développement de normes pour les biostimulants des végétaux.



Participation française,
CEN/TC 455 le 29/11/2024



Benoît PLANQUES

Président du CEN/TC 455



Suite à la publication des normes du CEN/TC 455, quelles sont les perspectives pour la normalisation des Biostimulants ?

Même si la publication des 33 normes dans le cadre de M/564 a été réalisée en novembre, **il reste une étape importante pour l'obtention de la présomption de conformité pour les biostimulants dans le cadre du règlement (UE) n°2019/1009 : il s'agit de la citation au Journal Officiel de l'Union Européenne.** La DG GROW de la Commission Européenne a pour projet de le réaliser soit avant fin mars soit au plus tard à la fin du premier semestre 2025.

Par cette publication simultanée, **le CEN a ainsi un pool de normes pour encadrer la mise en marché des biostimulants avec des méthodes d'évaluation de l'efficacité et de l'innocuité** commun à

nouveaux intrants agricoles et de nombreux pays tels que la Chine ou les USA nous envient ce colossal travail réalisé officiellement depuis 2020.

Aussi, naturellement **la première des opportunités** qui se présente à nous **est de convertir ces normes en normes EN ISO** dans le cadre des travaux du comité ISO/TC134. Après une première présentation de nos travaux en 2024 lors de la plénière de ce comité, les normes devraient être soumises à un vote ISO en 2025.

Concernant les travaux européens du CEN/TC 455, certaines parties prenantes considèrent les travaux comme finis. Ce n'est pas le cas, nous pouvons travailler sur des amendements ou des révisions des normes publiées, ou sur des nouveaux projets de caractérisation des biostimulants hors cadre d'un mandat ou dans un futur à moyenne échéance être de nouveau sollicité par la Commission Européenne pour développer des normes sur les biostimulants microbiens ou à base de sous-produits animaux, par exemple.

Toute partie prenante peut venir nous proposer un sujet de normalisation !

Quelles expériences avez-vous tiré de votre participation à l'élaboration des normes du CEN/TC 455 du point de vue de votre entreprise et en tant qu'expert ?

En tant qu'expert et plus particulièrement créateur et président du comité européen CEN/TC 455, cela a été très enrichissant sur le plan humain et organisationnel. Il a fallu composer avec différents paramètres tels que la méconnaissance des règles de normalisation pour la majorité des experts, des délais imposés par la Commission très ambitieux, des règles administratives qui ont évoluées sur la période et faire face à des imprévus. Au final, il en ressort une grande satisfaction d'avoir relevé ce challenge en étant bien accompagné et entouré, mais aussi d'avoir complété mes connaissances analytiques et d'imaginer d'autres pistes de normalisation !

D'un point de vue de mon entreprise, c'est une belle opportunité de **rencontrer et d'échanger avec d'autres parties prenantes actives sur le même secteur d'activité**, mais nous retiendrons surtout que ce travail pionnier contribue à l'harmonisation de l'évaluation des biostimulants au niveau européen et pourrait être un **trempin pour un marché mondial**. Cet engagement durant ces dernières années a aussi eu comme répercussion de **démontrer l'importance de la normalisation pour le développement des entreprises innovantes**. C'est pour cela que mon entreprise a pour projet de soumettre un sujet autour de la caractérisation quantitative et qualitative des biostimulants à base d'hydrolysats de protéines.



REPORTAGE

L'histoire des normes sur les Biostimulants

Que se cache-t-il derrière les normes sur les biostimulants ?

Le BN FERTI vous révèle la saga des biostimulants.

Episode 1. Depuis la nuit des temps, les hommes ont besoin de se nourrir. Les plantes aussi ! Les engrais leur apportent les éléments nécessaires à leur nutrition. Mais les plantes ont également besoin d'être stimulée : ce sont les biostimulants qui remplissent cette fonction. Leurs propriétés sont nombreuses. Ils aident notamment la plante à lutter contre certains stress comme la sécheresse ou les gelées ; à améliorer la qualité des produits récoltés (teneur en sucre, couleur), etc



Episode 2. Le règlement européen veille à encadrer ces nouveaux produits : les biostimulants doivent répondre à des critères stricts pour être mis sur le marché. Et la normalisation vient en support du règlement pour préciser certaines de ses exigences.

Episode 3. L'aventure normative commence en 2018 avec la création du comité technique 455 sur les biostimulants. Il va se lancer dans la création de 33 spécifications techniques (CEN/TS) qui seront publiées dès 2022, pour la mise en application du règlement. Ces CEN/TS visent à encadrer la terminologie et les allégations des biostimulants et à proposer des méthodes



31.05.2018 -CEN-TC 455

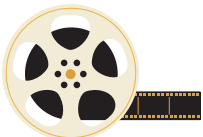
Episode 4. Mais l'aventure ne s'arrête pas là ! En 2022-2023, les méthodes proposées dans les CEN/TS sont validées par des essais interlaboratoires. Un nouveau processus normatif démarre alors : les CEN/TS deviennent des projets de normes européennes (EN) qui donneront officiellement présomption de conformité au règlement.



Episode 5. Les enquêtes publiques lancées en 2023 permettent de valider le contenu technique des normes proposées. Et l'enquête finale en 2024 permet d'améliorer la rédaction de ces projets et d'assurer la cohérence entre les différentes normes.



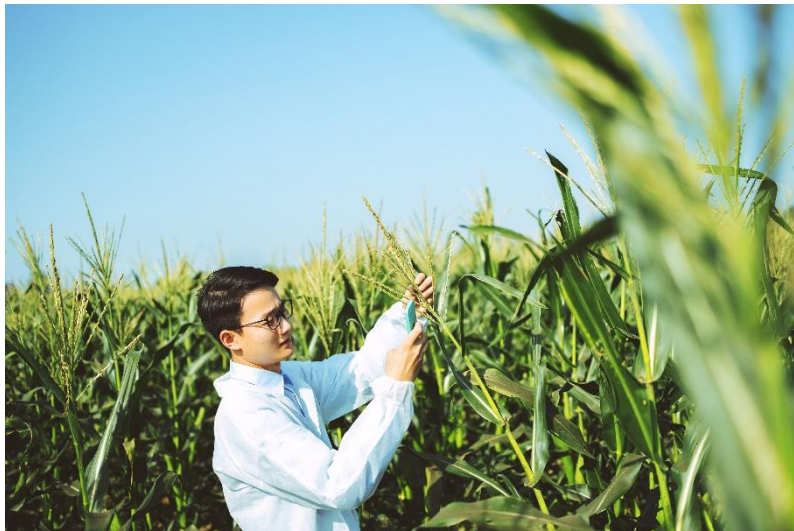
Episode 6. La victoire européenne est remportée en décembre 2024 ! Les 33 normes sont publiées, dans les délais donnés par la Commission Européenne.



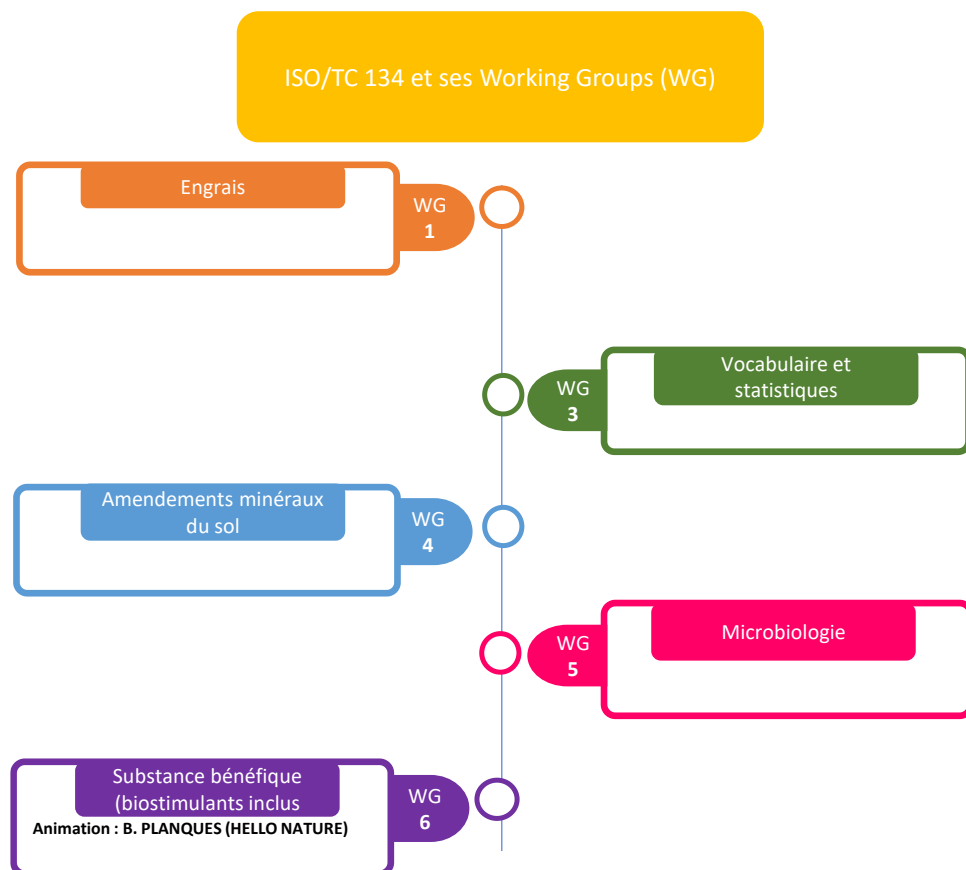
FOCUS sur le CEN/TC 455/WG2 (Revendications) dont le BN FERTI détient le secrétariat :

Le WG2 ne s'est pas réuni en 2024 car les normes étaient en phase d'enquête finale.

Pour autant, le WG2 n'a pas été inactif. Il a été consulté par voie électronique dès que nécessaire, notamment pour répondre aux questions des consultants HAS. Les chefs de projets ont également été sollicités lorsque des commentaires, émis dans le cadre du Vote Formel, nécessitaient un arbitrage. Enfin, des remarques ont été réceptionnées par courrier sur la norme EN 17700-1 (Principes Généraux). Ces commentaires parvenaient hors délai par rapport au stade de développement de la norme mais le BN FERTI et l'animatrice du WG2 ont pris soin de l'examiner et d'y apporter une réponse détaillée, permettant ainsi au CEN de répondre aux émetteurs de ce courrier.



COMITE TECHNIQUE INTERNATIONAL SUIVI PAR LA COMMISSION «BNFERTI/ME»: L'ISO/TC 134⁹ «ENGRAIS, AMENDEMENTS ET SUBSTANCES BENEFIQUES»



⁹ Les travaux de ce Comité Technique sont également suivis par les Commissions «BNFERTI/DSM» et «BNFERTI/BIOSTIMULANTS» mais ont été, en 2023, principalement orientés sur des sujets de méthodes d'essais.

FOCUS sur le TC

À l'ISO, les organismes nationaux de normalisation peuvent choisir de s'impliquer dans les travaux d'un comité technique ou d'un sous-comité de deux manières : en tant que membre participant (membre P) pour assurer une participation active ou en tant que membre observateur (membre O) pour simplement assurer une veille. **Le BN FERTI est membre P de l'ISO/TC 134.**

L'ISO/TC 134 s'est réuni les 15 et 16 mai 2024 à Bruxelles.

Deux axes de travail possibles semblent se dessiner :

- Développement de nouvelles méthodes spécifiques ISO ou modifications de normes ISO existantes : certains pays sont intéressés pour développer des normes sur la détermination des acides humiques et fulviques, le dosage de l'azote ammoniacal, la détermination de l'acide polyglutamique, les bactéries solubilisatrice de phosphore, la détermination des acides aminés libres, etc.
- Reprise de méthodes existantes : l'ISO/TC 134 porte un intérêt aux normes CEN et AOAC sur des sujets pour lesquels il n'a pas encore lui-même développé de normes (biostimulants, engrais organiques et organo-minéraux, chrome VI, etc). Il a ainsi été tenu informé de l'avancement des projets de normes « biostimulants » du CEN/TC 455. Une réunion était également organisée avec le CEN, en marge de la réunion de l'ISO/TC 134, pour évoquer la potentielle reprise de ces normes CEN à l'ISO.

10 experts français inscrits dans les **WG du TC 134**

5 projets en cours

1 réunion de **WG**

100% de participation française

1 WG avec **animation française**

1 réunion du **TC**

(avec participation française)

Tous les **votes internationaux** ont été réalisés **dans les temps**

INFLUENCE FRANCAISE ET CONTRIBUTION AU SFN

INFLUENCE FRANÇAISE AU CEN (EUROPEEN)

Certains experts français sont fortement mobilisés dans les travaux européens qui ont pour principal objet d'élaborer les normes qui donneront présomption de conformité au règlement (UE) n°2019/1009. On notera plus particulièrement que **la France tient la Présidence de deux des trois TC européens sur les fertilisants**¹⁰. **Plusieurs animateurs(trices) de groupes de travail sont également désignés par la France**¹¹.

Néanmoins, la participation des experts français aux réunions de certains groupes de travail européens reste faible en 2024 (WG du CEN/TC 223, CEN/TC 260/WG5).

2 Secrétariat de WG tenu par le BN FERTI

3 réunions de TC
100% de participation française

38 réunions de WG européens
44% de participation française

3 WG européens avec **animation française**

2 TC européen avec une **présidence française**

Tous les **votes européens** ont été réalisés **dans les temps**

INFLUENCE FRANÇAISE A L'ISO (INTERNATIONAL)

L'animation du groupe de travail international sur les « substances bénéfiques, y compris biostimulants » (ISO/TC 134/WG6) est tenue par un expert français¹². La volonté jusqu'à

¹⁰ Mme Laure THEVENIN-METZGER (RITMO) comme Présidente du CEN/TC 223 et M. Benoît PLANQUES comme Président du CEN/TC 455 (HELLO NATURE)

¹¹ Mme Laure THEVENIN-METZGER (RITMO) animatrice du CEN/TC 260/WG8 « Engrais organiques et organo-minéraux », Mme Céline DURIEU (AGRONUTRITION) animatrice du CEN/TC 455/WG2

présent était de suspendre les travaux de ce groupe pour laisser le temps au CEN d'avancer sur ses normes européennes relatives aux biostimulants. Cette stratégie devrait permettre de promouvoir la reprise de ces normes européennes, qui ont toutes été validées par des EIL, au niveau ISO.

L'ISO/TC 134 ayant effectivement manifesté un intérêt pour reprendre certaines normes européennes et de nouveaux sujets « biostimulants » émergents au niveau international, le Comité Directeur du BN a décidé de donner son appui à l'animateur de l'ISO/TC 134/WG6 en proposant que le BN FERTI tienne le secrétariat de ce WG.

LANCEMENT DE LA MISE A JOUR DE LA STRATEGIE FRANCAISE DE NORMALISATION

Un travail a été engagé pour mettre à jour de la stratégie française de normalisation, dont la dernière version date de 2019. Cette nouvelle stratégie se base notamment sur les orientations stratégiques définies par chaque Comité Stratégiques (CoS) qui, eux-mêmes, travaille actuellement sur des versions simplifiées de leur stratégie. Une série d'ateliers a donc été organisée pour être en mesure de présenter une première version détaillée de cette stratégie française de normalisation au Comité d'Orientations et de Pilotage de la Normalisation (CCPN) le 21 novembre 2024.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE REDACTION DU REFERENTIEL « RESILIENCE ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES »

La Conseil National pour la Résilience Alimentaire (CNRA) a souhaité élaborer une « [AFNOR Spec](#) » pour aider les territoires à mettre en place, améliorer et auto-évaluer leur démarche de résilience alimentaire.

Ces travaux, lancés en septembre 2023, se sont poursuivis tout au long du 1^{er} semestre 2024 à un rythme très soutenu. Le BN FERTI y a participé pour expliquer les différentes fonctions des fertilisants et rappeler leur importance dans le cadre d'une démarche de résilience alimentaire. Malheureusement, les divergences d'opinion exprimées par certains participants concernant les « intrants » dans leur ensemble ont rendu difficile l'atteinte d'un consensus pleinement satisfaisant sur cette thématique. En conséquence, le BN FERTI a souhaité que son nom soit retiré de la liste des participants.

« Allégations », M. Frédéric JORIS (OMYA) animateur du CEN/TC 260/WG3 « Amendements minéraux basiques »)

¹² M. Benoît PLANQUES (HELLO NATURE)

GLOSSAIRE

AFNOR	Association Française de Normalisation ; tient le secrétariat du CEN/TC 455
AMB	Amendements Minéraux Basiques
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
AO	Amendement Organique
BN	Bureau de Normalisation
CD	<i>Committee Draft</i> (Projet de Comité = Etape à l'ISO)
CE	Commission Européenne
CEN	Comité Européen de Normalisation
CEN/TC	Comité Technique Européen
CEN/TS	Spécifications Techniques (document normatif)
CN	Commission de Normalisation (française)
CoS	Comité Stratégique
CWA	CEN Workshop Agreement
DIN	Deutsches Institut für Normung (organisme de normalisation allemand) ; tient le secrétariat du CEN/TC 260
DIN	Délégué Interministériel aux Normes (définit et met en œuvre la politique française des normes)
DIS	<i>Draft International Standard</i> (Etape de vote ISO)
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation

DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DSM	Dénominations, Spécifications, Marquage
EC	Enquête Commission
EIL	Essais Interlaboratoires
EM	Engrais Minéraux
EN	Norme Européenne
EP	Enquête Publique
FD	Fascicule de Documentation
FDIS	Final Draft International Standard (Projet Final de Norme Internationale)
GA	Grant Agreement (« contrat » signé entre la Commission Européenne et le CEN suite à une demande de normalisation)
GT	Groupe de travail (français)
HAS Consultant	Harmonized Standards Consultants
ILS	Interlaboratory Studies
INSO	Iran National Standards Organization ; tient le secrétariat de l'ISO/TC 134
ISO	International organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)
ISO/TC	Comité Technique International
IWA	International Workshop Agreement
JORF	Journal Officiel de la République Française
JOUE	Journal Officiel des Communautés Européennes

ME	Méthodes d'Essai		
Membre O	Membre "Observateur" (à l'ISO)		
Membre P	Membre "Participant" (à l'ISO)		
MFSC	Matières Fertilisantes et Supports de Cultures		
NEN	Nederlands Normalisatie-instituut (organisme de normalisation néerlandais) ; tient le secrétariat du CEN/TC 223		
NF	Norme Française		
NP/NWIP	<i>New Work Item Proposal</i>		
NRAO	Normes Rendues d'Application Obligatoire		
PFC	Plateforme Collaborative		
prEN / ISO	Projet de norme européenne / internationale		
RCE 2003/2003	Règlement (CE) n°2003/2003 du 13 octobre 2003 relatif aux engrais (abrogé)		
RNF	Règles pour la Normalisation Française		
RUE 2019/1009	Règlement (UE) 2019/1009 du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE		
SA	Specific Agreement (« contrat » signé entre la Commission Européenne et le CEN suite à une demande de normalisation)		
SFN	Système Français de Normalisation		
SQUALPI	Sous-Direction de la Normalisation et de la Qualité et de la Propriété Industrielle		
SRAHG	Standardization Request AdHoc Group		
SReq	Standardization Request (demande de normalisation (« mandat ») de la Commission Européenne donnée au CEN		
			pour élaborer des documents normatifs venant en appui à une réglementation européenne)
		TC	Comité Technique
		TF	Task Force
		TMB	Technical Management Board (Bureau de Gestion Technique à l'ISO)
		TR	Technical Report (Rapport technique au CEN et à l'ISO)
		TS	Technical Specification (Spécification technique au CEN et à l'ISO)
		WD	Working Draft (projet/document de travail)
		WG	Working Group = Groupe de Travail Européen ou International
		WI	Work Item (Sujet Inscrit au Programme de Travail)
		XP	Norme expérimentale

ANNEXE 1

PRODUCTION NORMATIVE

NORMES FRANCO-FRANCAISES

Référence	Titre
NF U44-204/A1	Matière fertilisante avec additif agronomique - Dénominations et spécifications
NF U44-001	Amendements minéraux basiques - Exigences et spécifications techniques

CEN/TC 260

Référence	Titre
NF EN 17817	Fertilisants - Détermination de la quantité (indiquée en masse ou en volume)
NF EN 17836	Engrais - Description des formes de l'unité physique
NF EN 1482-4	Engrais, amendements minéraux basiques et inhibiteurs — Échantillonnage et préparation de l'échantillon — Partie 4 : Échantillonnage pour déterminer la présence microbienne

CEN/TC 223

Référence	Titre
NF EN 12579 (rev)	Amendements du sol et supports de culture - Échantillonnage
NF EN 17925	Amendements du sol et supports de culture – Détermination des profils température-temps pendant le compostage et la digestion

CEN/TC 455

Référence	Titre
NF EN 17700-1	Biostimulants des végétaux - Allégations - Partie 1 : principes généraux
NF EN 17700-2	Biostimulants des végétaux - Allégations - Partie 2 : efficacité d'utilisation des éléments nutritifs résultant de l'utilisation d'un biostimulant des végétaux

NF EN 17700-3	Biostimulants des végétaux - Allégations - Partie 3 : tolérance au stress abiotique résultant de l'utilisation d'un biostimulant des végétaux
NF EN 17700-4	Biostimulants des végétaux - Allégations - Partie 4 : détermination des caractéristiques qualitatives résultant de l'utilisation d'un biostimulant des végétaux
NF EN 17701-1	Biostimulants des végétaux - Dosage des éléments spécifiques - Partie 1 : digestion à l'eau régale pour le dosage ultérieur des éléments
NF EN 17701-2	Biostimulants des végétaux - Dosage des éléments spécifiques - Partie 2 : détermination de la teneur totale en Cd, Pb, Ni, As, Cr, Cu et Zn
NF EN 17702-1	Biostimulants des végétaux - Échantillonnage et préparation des échantillons - Partie 1 : échantillonnage
NF EN 17703	Biostimulants des végétaux - Dosage du chrome(VI)
NF EN 17715	Biostimulants des végétaux - Recherche de <i>Shigella</i> spp.
NF EN 17724	Biostimulants des végétaux - Terminologie
NF EN 17725	Biostimulants des végétaux - Détermination de la quantité (indiquée en masse ou en volume)
NF EN 17712	Biostimulants des végétaux - Recherche de <i>Staphylococcus aureus</i>
NF EN 17713	Biostimulants des végétaux - Détermination d' <i>Azospirillum</i> spp.
NF EN 17710	Biostimulants des végétaux - Recherche de <i>Listeria monocytogenes</i>
NF EN 17717	Biostimulants des végétaux - Recherche des <i>Salmonella</i> spp
NF EN 17718	Biostimulants des végétaux - Détermination de <i>Rhizobium</i> spp.
NF EN 17702-2	Biostimulants des végétaux - Échantillonnage et préparation des échantillons - Partie 2 : préparation des échantillons
NF EN 17700-5	Biostimulants des végétaux - Allégations - Partie 5 : détermination de la disponibilité des éléments nutritifs confinés dans le sol ou la rhizosphère
NF EN 17719	Biostimulants des végétaux - Détermination du dénombrement sur plaque des germes anaérobies
NF EN 17722	Biostimulants des végétaux - Détermination des champignons mycorhiziens

NF EN 17721	Biostimulants des végétaux - Détermination du pH des biostimulants microbiens liquides des végétaux/pH dans les produits microbiens - Détermination du pH
NF EN 17720	Biostimulants des végétaux - Détermination des enterococci
NF EN 17704	Biostimulants des végétaux - Détermination de la matière sèche
NF EN 17711	Biostimulants des végétaux - Détection de Vibrio spp.
NF EN 17716	Biostimulants des végétaux - Détermination des Escherichia coli
NF EN 17705	Biostimulants des végétaux - Dosage des phosphonates
NF EN 17714	Biostimulants des végétaux - Détermination de la concentration en microorganismes
NF EN 17709	Biostimulants des végétaux - Détermination d'Azotobacter spp.
NF EN 17707	Biostimulants des végétaux - Détermination de la teneur en levures et en moisissures
NF EN 17706	Biostimulants des végétaux - Dosage de l'arsenic inorganique
NF EN 17708	Biostimulants des végétaux - Préparation de l'échantillon pour l'analyse microbienne
NF EN 17701-3	Biostimulants des végétaux - Dosage des éléments spécifiques - Partie 3 : dosage du mercure
NF EN 17723	Biostimulants des végétaux - Dosage des chlorures

100% des normes CEN ont été mises en vente dans un délai inférieur à 5 mois à compter de la date de clôture du vote formel.

ANNEXE 2:

DOCUMENTS SOUMIS A EXAMEN SYSTEMATIQUE

Référence	Titre
22 documents normatifs européens	
NF EN 15451	Engrais - Dosage des agents chélatants - Dosage du fer chélaté par EDDHSA par chromatographie d'appariement d'ions
NF EN 15452	Engrais - Dosage des agents chélatants - Dosage du fer chélaté par o,p-EDDHA par chromatographie liquide à haute performance à polarité de phase inversée
NF EN 15475	Engrais - Détermination de l'azote ammoniacal
NF EN 15476	Engrais - Détermination de l'azote nitrique et ammoniacal selon Devarda
NF EN 15477	Engrais - Détermination de la teneur en potassium soluble dans l'eau
NF EN 15479	Engrais - Détermination photométrique du biuret dans l'urée
NF EN 15558	Engrais - Dosage de l'azote nitrique et ammoniacal selon Ulsch
NF EN 15559	Engrais - Dosage de l'inhibiteur de nitrification DMPSA dans les engrais - Méthode par chromatographie liquide haute performance (HPLC)
NF EN 15604	Engrais - Détermination des différentes formes d'azote dans un même échantillon contenant l'azote sous forme nitrique, ammoniacale, uréique et cyanamidique
NF EN 15688	Équipement pour la construction et l'entretien des routes - Stabilisateurs de sol - Terminologie et spécifications commerciales
NF EN 15704	Amendements minéraux basiques - Détermination du délitage à l'eau de carbonates de calcium et carbonates de calcium/magnésium granulés
NF EN 15428	Amendements du sol et supports de culture - Détermination de la répartition granulométrique

Référence	Titre
XP CEN/TS 16201	Boues, bio-déchets traité et sols - Détermination de la germination des graines adventives viables et des propagules végétales
EN 16195	Engrais - Dosage des chlorures en l'absence de matières organiques
EN 16196:	Engrais - Dosage manganométrique du calcium extrait après précipitation sous forme d'oxalate
EN 16199	Engrais - Dosage du sodium extrait par spectrométrie d'émission de flamme
CEN/TS 16490	Engrais - Comparaison des résultats des essais interlaboratoires menés par le CEN/TC 260/WG 7 avec les tolérances données dans le règlement (CE) n° 2003/2003 Annexe II et conclusions
EN 16198	Engrais - Dosage du magnésium par complexométrie
EN 16197	Engrais - Dosage du magnésium par spectrométrie d'absorption atomique
CEN/TS 16375	Amendements minéraux basiques - Détermination de la teneur en carbonate résiduel finement broyé dans les sols - Méthode volumétrique
NF EN 16328	Engrais - Dosage du 3,4-diméthyl-1H-pyrazole-phosphate (DMPP) - Méthode par chromatographie liquide à haute performance (HPLC)
EN 17090	Engrais - Dosage de l'inhibiteur de nitrification DMPSA dans les engrais - Méthode par chromatographie liquide haute performance (HPLC)
9 documents normatifs internationaux	
NF ISO 20977	Amendements minéraux basiques - Détermination de la distribution granulométrique par tamisage à sec ou à l'état humide
NF ISO 22146	Amendements minéraux basiques carbonatés - Détermination de la réactivité - Méthode par titration automatique à l'acide citrique
ISO 5311	Engrais - Détermination de la masse volumique après tassement
ISO 8398	Engrais solides - Mesurage de l'angle du talus d'éboulement

Référence	Titre
ISO 8397	Matières fertilisantes solides - Tamisage de contrôle
ISO 3944	Engrais - Détermination de la masse volumique sans tassement
ISO 5313	Engrais simples à base de nitrate d'ammonium et à forte teneur en azote - Détermination de la rétention d'huile
ISO 10248	Engrais liquides - Désaération des échantillons de suspension par entraînement en couche mince
ISO 10249	Engrais liquides - Examen visuel préliminaire et préparation des échantillons pour essais physiques
10 documents normatifs français	
(NF U42-005	Engrais - Acides minéraux pour ajustement du pH des solutions nutritives minérales répondant à la norme NF U 42-004
NF U44-164	Amendements organiques et supports de culture - Méthode d'analyse des composants inertes - Méthode à l'eau de Javel
FD U42-412	Matières fertilisantes - Amendements minéraux basiques, amendement minéraux basiques-engrais et engrais - Détermination de la résistance à l'écrasement
NF U44-148	Matières fertilisantes - Dosage du calcium - Méthode par spectrométrie d'absorption atomique
NF U44-140	Matières fertilisantes - Mise en solution du calcium et du magnésium par attaque chlorhydrique
NF U44-551/A1	Supports de culture - Dénominations, spécifications, marquage
NF U42-001-1/A1	Engrais - Dénominations et spécifications - Partie 1 : engrais minéraux - Amendement 1 : sels d'ammonium obtenus par lavage de gaz par acide
NF U42-191	Engrais - Engrais azoté contenant de l'azote de synthèse organique - Détermination des formes d'azote
NF U42-006	Engrais - Produits alcalinisants pour ajustement du pH des solutions nutritives minérales répondant à la norme NF U 42-004

Référence	Titre
NF U44-551/A4	Supports de culture - Dénominations, spécifications, marquage

41 Documents en examen systématique



ANNEXE 3:

Traduction de l'interview de Lara VAN DER WOUDE

Quel est votre rôle en tant que Secrétaire du CEN/TC 223 'Amendements du sol et supports de culture' ?

Mon rôle est assez varié. Premièrement, il m'incombe d'aider la présidente du CEN/TC 223 à veiller à ce que les normes européennes pertinentes pour l'industrie des amendements du sol et des supports de culture puissent être élaborées, maintenues et mises à jour, le cas échéant, par les experts concernés dans toute l'Europe. Dans mon rôle de secrétaire, il est important de fournir des informations claires aux membres du CEN/TC 223, afin que les discussions puissent bénéficier des connaissances nécessaires pour obtenir les meilleures solutions pour cette industrie. Deuxièmement, mon rôle est de permettre aux experts impliqués, aux chefs de projet, aux animateurs et aux participants des essais interlaboratoires (ILS) de s'assurer que les normes européennes sont développées pour soutenir le règlement sur les fertilisants. Cela implique notamment une communication avec la Commission européenne, le Centre de gestion du CEN CENELEC (CCMC) et les membres du CEN/TC 223. En outre, je crois fermement à la valeur de l'équilibre des relations professionnelles et personnelles pour atteindre nos objectifs communs. Par conséquent, je collabore avec notre présidente du CEN/TC 223 pour organiser la réunion plénière en 2025 à Strasbourg (France).

En quoi la coopération entre les experts et les organismes nationaux de normalisation facilite l'avancement des travaux du CEN/TC 223 'Amendements du sol et supports de culture' ?

Cette collaboration est extrêmement importante pour soutenir, dans toute l'Europe, les normes européennes élaborées sur les amendements du sol et les supports de culture. Il est important d'avoir des lignes de communication qui fonctionnent bien entre eux, afin de s'assurer que les sujets qui nécessitent une discussion peuvent être traités correctement. Comme mentionné ci-dessus, mon rôle en tant que secrétaire du CEN/TC 223 est de m'assurer que les membres du CEN/TC 223 obtiennent des informations claires et pertinentes, de sorte que le secteur des amendements du sol et des supports de culture puisse bénéficier des normes européennes développées et maintenues par le CEN/TC 223.

Pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement des travaux du CEN/TC 223 en 2024, autrement dit quels ont été les faits marquants en 2024 ?

L'année 2024 a commencé de manière optimiste, car les organismes nationaux de normalisation avaient récemment accepté la nomination de Laure Thévenin-Metzger en tant que nouvelle présidente du CEN/TC 223, et la demande de normalisation (SReq) M/564 a été modifiée, ce qui a permis d'établir un calendrier réaliste pour l'élaboration des normes européennes à l'appui du règlement sur les fertilisants (UE 2019/1009). Ces

événements m'ont personnellement apporté un regain d'énergie, même si je savais qu'il nous restait encore beaucoup de travail à accomplir. Tout d'abord, je devais faire en sorte que le « Grant Agreement » soit également modifié pour être cohérent à nouveau avec la SReq amendée. Ce n'est qu'une fois que cette condition contractuelle préalable, qui m'a coûté beaucoup de temps et d'efforts, a été réglée que les contrats avec les nouveaux sous-traitants ont pu être lancés. Je suis très reconnaissante à mes collègues du NEN et du CCMC pour l'aide et le soutien qu'ils m'ont apportés à cet égard.

Je me suis alors rendu compte que le travail de validation des différentes normes européennes ne faisait que commencer. Dès 2023, nous avons lancé un premier appel d'offres pour l'organisation de presque tous les ILS. Heureusement, nous avons reçu des informations extrêmement précieuses concernant l'impossibilité de respecter le calendrier mentionné dans cet appel d'offres. Ainsi, au début de l'année 2024, un deuxième appel d'offres pour l'organisation des ILS a finalement pu avoir lieu. En tant que secrétaire, j'ai été très heureuse que Laure et moi ayons pu partager notre optimisme avec les animateurs, les chefs de projet et les membres liés aux différents organismes nationaux de normalisation en ce qui concerne la réception des candidatures pour les postes ouverts.

L'un des principaux défis pour 2024 a été de contacter le plus grand nombre de laboratoires possible et de les enthousiasmer à l'idée de participer aux ILS, malgré les difficultés budgétaires auxquelles nous étions confrontés. Grâce à nos efforts combinés, nous avons pu trouver des laboratoires supplémentaires.

En 2024, les ILS de la majorité des normes européennes nécessitant un ILS ont été lancés et je suis très impatiente de connaître les résultats obtenus ! Les autres ILS ont été (ou seront pour certains) lancés au début de l'année 2025.

Et quelles sont les perspectives pour 2025 ?

Les perspectives pour 2025 sont très intéressantes ! Tout d'abord, les ILS pour toutes les analyses chimiques sur tous les matériaux bruts ont déjà été réalisés et l'analyse des données est en cours. Les ILS sur les plugs, les contaminations physiques et les analyses chimiques sur les matériaux séchés sont en cours. En outre, les ILS pour les méthodes microbiologiques sont en cours de préparation (par exemple, les tests de caractérisation et de stabilité), de sorte que les laboratoires participants pourront bientôt tester les méthodes.

Dès que les résultats d'un ILS seront connus pour une méthode spécifique, ils seront inclus dans le projet de norme applicable et soumis à l'enquête du CEN. En outre, les projets de normes ombrelles harmonisées seront également mis à jour et préparés pour les évaluations par les consultants HAS ainsi que pour l'enquête du CEN. Environ six mois après la soumission, les résultats de l'enquête du CEN seront connus. Ensuite, en 2026, les commentaires reçus sur chaque projet de norme au cours de l'enquête du CEN seront analysés et résolus, et les projets de normes seront préparés pour le vote formel.



**Suivez notre activité tout au long de
l'année :**

<https://anpea.com/bureau-de-normalisation/>



<https://www.linkedin.com/company/bureau-de-normalisation-fertilisation/>